

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX

Prolongation de l'arrêté 260616.1 POL-CIRC en date du 16 juin 2026

Référence : 260819.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation des travaux Eau Potable - création ou modification de branchement - Création d'un branchement sanitaire DN32 et 09 ml - Compteur DN20, qui doivent être réalisés 9 chemin du Maudinat à Brax (31490), émise par l'entreprise SETOM sise 118 chemin de Fenouillet à TOULOUSE (31200) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **Une prolongation jusqu'au 06 septembre 2026**, est accordée à l'entreprise **SETOM** qui est autorisée à procéder aux travaux Eau Potable - création ou modification de branchement - Création d'un branchement sanitaire DN32 et 09 ml - Compteur DN20, **9 chemin du Maudinat à Brax (31490)**.

Article 2 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : Route barrée sauf riverains
Passage possible avec tôle pour les véhicules d'urgence et de secours
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée
- **stationnement** : Stationnement interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux

Article 3 : Il appartient au permissionnaire de procéder à l'affichage du présent arrêté sur le lieu du chantier.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 19 août 2026

**Le Maire,
Thierry ZANATTA**

DESC - 2611912 - 9 chemin de maudinat 31490 BRAX
 Création d'un branchement sanitaire DN32 et 09 ml - Compteur DN20 -
 Travaux en rue barrée avec déviation
 Durée des travaux : 01 jour sur la période demandée

